

## Catalogage et classification des publications officielles

Rosaire Caron

### Introduction

Il y a quelques années, le scénario typique pour une bibliothèque dépositaire de publications officielles consistait à placer celles-ci dans un local éloigné (les sous-sols de préférence), en dehors du flot principal de la collection de base (celle qui coûte des vrais dollars) et, bien sûr, de ne pas les signaler dans le catalogue public de la Bibliothèque. Heureusement, la situation a bien changé ces dernières années, du moins dans les mentalités, si ce n'est dans les pratiques. De plus en plus, on est préoccupé par le catalogage, l'indexation et la classification des publications officielles. Et on peut en prendre pour preuve, cette journée de réflexion organisée par la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Les publications écrites demeurent toujours un outil privilégié pour les chercheurs, et ceux qui, il y a quelques années, avaient "annoncé la mort du mot et le triomphe incontesté de l'image" [1] auront beaucoup de difficulté à expliquer le phénomène de l'Internet où des millions d'utilisateurs se transmettent constamment des messages écrits.

### Problématique

Dans les grandes bibliothèques, la gestion et l'organisation des publications officielles peuvent s'effectuer selon deux grandes orientations:

- 1) Le regroupement physique de l'ensemble de la collection dans un secteur identifié; les documents peuvent être ou ne pas être catalogués et sont classés selon différents systèmes (souvent par pays et par noms d'organismes internationaux; le sous-classement peut alors s'effectuer par numéros officiels des publications).

- 2) L'intégration des publications officielles à l'ensemble de la collection de la bibliothèque; les documents sont alors nécessairement catalogués et classifiés selon le système utilisé à la bibliothèque.

À la Bibliothèque de l'Université Laval, les publications officielles sont intégrées à l'ensemble de la collection et tous les documents bénéficient d'un catalogage complet et de la classification utilisée pour l'ensemble de la collection, c'est-à-dire celle de la Library of Congress. Cependant, le classement par **cote de collection** pour certaines grandes collections (Toutes les collections de Statistique Canada) et pour la plupart des autres collections moins importantes mais qui sont numérotées (Publications des gouvernements canadien et québécois) assure un certain regroupement malgré l'intégration. Nous pensons que cette intégration revêt de nombreux avantages puisqu'elle facilite l'exploitation de documents qui constituent une source inestimable d'informations scientifiques et techniques.

### Définition

Dans le monde de la documentation, les publications associées aux organismes publics sont tour à tour et souvent indistinctement appelées:

Publications officielles (Official publications)

Publications gouvernementales (Government publications)

Publications administratives

Publications officielles gouvernementales

Publications officielles administratives

Publications du secteur public

Documentation officielle

Documents officiels (Official documents)

Documents gouvernementaux (Government documents)

Documents publics (Public documents)

La Bibliothèque nationale du Québec propose, dans un document inédit, de retenir l'appellation "Document du secteur public" en précisant le sens accordé aux termes "document" et "émaner".

- "Le terme "document"... désigne tout genre de sources d'information (document inédit, document publié) communiquée [sic] par quelque moyen ou support que ce soit (papier, pellicule, bande sonore, disque magnétique, etc.)"
- "Quant au verbe "émaner", il signifie "venir de", "tirer de", "tirer sa source de"

La Bibliothèque nationale du Québec recommande de plus "que le seul élément à considérer pour déterminer qu'un document émane du secteur public soit celui de la responsabilité d'éditeur commercial".

Cependant, en 1980, la Bibliothèque nationale du Québec fournit une autre définition des publications officielles:

"Les publications émanant des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire ainsi que les publications de l'administration publique constituent ce qu'on appelle en anglais "government publications". [1.3]

Quant à moi, je préfère utiliser l'expression "publications officielles" en lui associant la définition suivante:

**Publications qui émanent des gouvernements (entendus au sens large (y compris les agences intergouvernementales)) et des organismes qui en dépendent.**

À l'occasion du Deuxième séminaire francophone sur la gestion des publications officielles qui s'est tenu à Tunis du 20 au 24 mai 1991, Mesdames Pierrette Bergeron et Louise Gagnon-Arguin et Monsieur Gilles Deschatelets ont fourni la définition suivante qui m'apparaît également très juste:

"Toute publication produite, sous quelque forme que ce soit, aux frais d'un gouvernement ou d'un organisme international ou éditée sous l'autorité/la juridiction d'une instance gouvernementale ou d'un organisme international". [1.4]

On pourrait vouloir donner un sens plus large à la définition et y associer également les publications officielles d'un organisme privé. Les publications officielles devraient alors désigner les trois types de publications suivantes:

1. Les publications qui émanent d'un gouvernement, qu'il s'agisse d'un pays, d'une province, d'un état, d'une ville, etc.;
2. Les publications qui émanent d'organismes intergouvernementaux nationaux ou internationaux, par exemple un comité fédéral-provincial, Unesco, OEA, OCDE, etc.;
3. Les publications qui expriment la pensée, les activités ou une prise de position officielle d'un organisme privé, par exemple, un rapport annuel d'une compagnie.

La collection de publications officielles de la Bibliothèque de l'Université Laval.

A. Statistiques relatives à la collection.

=====

===

	Statistiques de l'année	
au	-----	
31/05/93	Catalogués	Total
-----	-----	-----

Monographies	vol.	95,950	4,395	100,345
	tit.	60,640	3,902	64,542
Publications en série	vol.	69,694	930	70,624
	tit.	9,437	507	9,944
		-----	-----	-----
Total: P.O. imprimés	vol.	165,644	5,325	170,969
	tit.	70,077	4,409	74,486
		-----	-----	-----
---				
Microformes monogr.	vol.	45,199	73	45,272
	tit.	936	17	953
Microformes	vol.	30,386	1,214	31,599
P.E.S.	tit.	578	1	579
		-----	-----	-----
Total: Microformes	vol.	75,585	1,287	76,871
	tit.	1,514	18	1,532
		-----	-----	-----
---				
Grand total: imprimés + microformes.	vol.	241,229	6,612	247,840
	tit.	71,591	4,427	76,018
		-----	-----	-----
---				
=====				
=====				

B. Historique de l'intégration des publications officielles à l'Université Laval.

À la Bibliothèque de l'Université Laval, le catalogage complet, avec points d'accès, vedettes-matière et classification de la Library of Congress, a débuté en 1975.

Concurremment au traitement des publications courantes, a débuté un projet de catalogage

rétrospectif de la collection, ce qui a permis également de procéder à un élagage des documents jugés désuets.

- De 1975 à 1984, la priorité a été mise sur les publications des gouvernements du Canada (à l'exception de celles de Statistique Canada), du Québec et des autres provinces.
- De 1985 à 1990, les énergies ont été centrées sur les publications des autres pays et des organismes internationaux.
- Depuis 1992 enfin, nous nous consacrons au traitement des publications de Statistique Canada, projet que nous croyons pouvoir réaliser complètement avant la fin de 1995.

Il faut noter que tous ces travaux de catalogage rétrospectif ont été effectués par les équipes régulières de la Division du traitement et qu'aucune ressource additionnelle n'a été affectée à ce projet.

#### Particularités de la classification de la L.C. en ce qui concerne les publications officielles

##### 1. Indices réservés.

Dans certaines classes de la classification de la Bibliothèque du Congrès, des indices sont réservés pour les publications officielles; ces indices se retrouvent habituellement au début de de la classe. (Voir Exemples)

Quand un indice de classification est réservé pour les publications officielles d'un pays spécifique, il ne faut pas tenir compte du nom du pays qui apparaît au début de la vedette pour établir le chiffre cutter; celui-ci est plutôt construit à partir du nom de la première sous-vedette, les autres sous-vedettes étant ignorées.

Ex. : SD Document  
           United States  
       11 Federal documents  
       12 States, A-W

SD11.F67a United States. Forest Service

SD12.07D46 Oregon. Dept. of Forestry

Voir autres exemples en annexe.

Il arrive aussi que des indices soient réservés au début d'une table qui s'applique à différents pays. (Voir exemple)

## 2. Utilisation du cutter officiel.

S'il n'y a pas d'indices réservés:

Premier cas: Cotes pour un lieu déterminé.

Si la cote exprime un lieu déterminé, une publication officielle émanant de ce lieu porte un cutter officiel, à condition que la vedette soit prise au nom du gouvernement.

Un cutter officiel (ou réservé) se compose de la lettre "**A**" suivi d'un seul chiffre ou d'une séquence de chiffres, par exemple **A1**, **A2**, **A1-5** ou **A4-9**. L'utilisation de la lettre "**A**" assure la première place sur les rayons pour les publications officielles traitant d'un sujet précis.

Quatre remarques s'imposent à propos du cutter officiel.

1. Il faut réserver l'utilisation du cutter officiel uniquement aux publications dont la vedette principale est établie au nom de l'organisme responsable.

2. Il n'est pas toujours évident qu'un indice de classification indique déjà un pays ou une juridiction, car il n'y a pas nécessairement un cutter de nom géographique dans la cote. Par exemple, SD 333 est l'indice de classification pour l'étude et l'enseignement de la foresterie en Inde et il n'y a pas de I38; dans ce cas, une publication officielle portera la cote SD 333 A2 1974.
3. Le cutter officiel ne s'applique évidemment qu'à la juridiction exprimée dans la cote. Ainsi, une publication officielle du Québec ne prend pas le cutter officiel à une cote qui convient pour le Canada.
4. Bien que les cutters officiels soient intensivement utilisés pour les publications des organismes gouvernementaux, ils conviennent aussi pour les publications qui expriment la pensée, une prise de position officielle ou les activités d'un organisme. [1.5] Exemple: HD 9685 C2134 H92 A21 pour le rapport annuel de Hydro-Québec.

Deuxième cas: Toute autre cote.

À toute autre cote, une publication officielle dont la vedette principale est prise au nom de la juridiction portera dans la cote le cutter qui correspond au nom de la juridiction.

Enfin, une publication qui émane d'un gouvernement quel qu'il soit mais dont la vedette est prise au nom d'un auteur personnel ou au titre ne portera pas de cutter officiel, mais un cutter correspondant à sa vedette principale. Par exemple, l'ouvrage Confitures, gelées et marinades de Édith Elliot portera le cutter de Madame Elliot.

Note: Dans certaines classes, l'indice réservé peut être complété par un cutter officiel.

### 3. Comités parlementaires.

La Bibliothèque de l'Université Laval reçoit gratuitement les différents documents des comités parlementaires québécois et canadiens dans le cadre du programme de dépôt des publications officielles. Tous ces documents sont regroupés à deux indices de classification, soit J 103 pour le Canada et J 107 pour le Québec. Ces deux indices sont complétés par une table développée à la Bibliothèque afin de distinguer les différents documents et de pouvoir les retracer facilement sur les rayons.

#### Québec

Débats des commissions parlementaires. (Voir Table en annexe)

- De 1965 à 1985, édition sur papier à la cote J 107 H21 + abréviation du nom de la Commission.

- Depuis 1985, édition sur microfiches à la cote J 107 H212 + abréviation du nom de la Commission.

#### Canada

**Procès-verbaux** des comités permanents et des sous-comités de la Chambre des Communes et du Sénat. (Voir Table en annexe)

Localisés à la Bibliothèque générale à la cote J 103 H7 suivie d'un code alphanumérique identifiant le comité.

**Procès-verbaux** des comités spéciaux et des sous-comités spéciaux de la Chambre des Communes et du Sénat.

Localisés à la Bibliothèque générale à la cote J 103 H8 suivie d'un code alphanumérique identifiant le comité.

**Rapports** des comités permanents et des sous-comités

permanents de la Chambre des Communes et du Sénat.

- Publiés sous forme de fascicules:

Localisés à la Bibliothèque générale à la cote J 103 H7 avec l'ensemble des publications du comité concerné.

- Publiés sous forme de monographies:

Localisés à la Bibliothèque générale à la cote J 103 H71 + un cutter identificateur.

#### 5. Commissions royales d'enquête.

Les audiences, les rapports, les études, les mémoires de même que les ouvrages sur les commissions royales d'enquête sont tous classifiés aux cotes J 103 (pour le Canada), J 107 (pour le Québec) et J 108 (pour l'Ontario). Ces cotes sont complétées par une table qui permet de distinguer les différentes commissions de même que les différents documents relatifs à une commission donnée. (Voir table en annexe)

### Avantages de l'intégration

1. Tous les documents officiels sont signalés dans le catalogue de la bibliothèque;

Lorsque la collection de publications officielles est intégrée à la collection de la Bibliothèque, les utilisateurs ont accès à l'ensemble de la collection à partir d'une démarche unique, c'est-à-dire la recherche dans le catalogue collectif (en ligne) de la bibliothèque à l'aide de l'un ou l'autre des points d'accès (Dix-sept points d'accès différents à la Bibliothèque de l'Université Laval).

La plupart des utilisateurs d'une collection de publications officielles non cataloguée signalent des grandes difficultés d'accès bibliographique parce

qu'alors, ils doivent maîtriser la connaissance d'un vaste éventail d'outils bibliographiques qui conduisent souvent à la confusion. Non seulement les documents officiels proviennent de différentes sources (organismes officiels; organismes semi-officiels) et de différents niveaux de gouvernements (local, d'état, de province, de pays, international, etc.), mais aussi l'accès à chaque partie de collection doit se faire à l'aide de bibliographies et d'index différents. De plus, pour certaines parties de collection (Publications des municipalités, des comtés, etc.), il n'y a pas ou peu d'outils bibliographiques spécialisés, ce qui, bien sûr, rend plus difficile l'accès à celle-ci. Ainsi, à la Rutgers University, N.J., une enquête menée en 1990 auprès des utilisateurs des publications officielles en sciences humaines et sociales a révélé que la plupart de ceux-ci souhaitaient un accès bibliographique performant à la collection, et plus spécifiquement une approche par sujet et par titre. [2]

Quand la collection de publications officielles est localisée dans un endroit séparé de l'ensemble de la collection, la communication de l'information doit tenir compte des aspects suivants:

1. Les utilisateurs doivent être informés de l'existence de cette collection séparée;
2. Les utilisateurs doivent être informés de l'existence de fichiers spéciaux que la bibliothèque doit maintenir afin de donner accès à cette collection;
3. Les utilisateurs doivent être initiés à la fois aux index produits par les organismes gouvernementaux, aux bibliographies qui sont des clés d'accès aux collections et enfin aux index spécialisés produits par les éditeurs commerciaux;
4. Enfin, les utilisateurs doivent comprendre, davantage que dans le cas d'une collection

intégrée, (de préférence avec l'aide des bibliothécaires) la complexité et le caractère changeant de l'organisation gouvernementale.

2. Tous les documents officiels bénéficient d'un catalogage complet (tous les points d'accès et vedettes-matière);

Comme corollaire à ce qui a été dit précédemment, on peut très bien chercher à établir qu'un accès suffisant à une collection de publications officielles regroupée dans un local désigné peut être assuré par les index publiés par les éditeurs officiels. Mais, selon une étude américaine, il a été démontré que, dans les faits, la connaissance et la compréhension de ces outils est faible, excepté de la part d'un petit pourcentage des usagers [3].

Dans un travail de thèse présentée à l'University of California par E.H. DeVelbis, ce dernier en arrive à la conclusion que l'approche par vedettes-matière est relativement plus importante pour les usagers de publications officielles que pour les usagers d'autres types de documents. [4] Bien sûr, cette étude n'est pas récente puisqu'elle date de 1956. Cependant, si l'approche par sujet à partir d'un catalogue sur fiches est largement répandue pour permettre un meilleur accès aux publications officielles, comment en serait-il autrement avec un catalogue en ligne, même si celle-ci permet d'assurer une certaine recherche sujet à partir des mots du titre. Dans les bibliothèques qui comptent un grand nombre d'étudiants de premier cycle, il semble clair que la recherche par sujets peut maximiser largement l'utilisation des publications officielles. [5]

3. Le catalogue en ligne permet l'accès par numéros de publications officielles;

À la Bibliothèque de l'Université Laval, tous ces numéros sont désormais inscrits dans des zones indexées des notices bibliographiques, et à partir d'un point d'accès appelé **Recherche numérique**, on peut

accéder aux notices de diverses publications officielles (Statistique Canada, Nations Unies, Normes ISO) [Voir en annexe les différentes zones numériques indexées].

4. Tous les documents relatifs à un sujet donné sont classés ensemble sur les rayons;

Comme les bibliothèques fonctionnent pratiquement toutes maintenant à rayons ouverts à la clientèle, les usagers qui repèrent dans le catalogue collectif des documents susceptibles de les aider dans leur recherche, se rendent dans les magasins de livres, en s'orientant à l'aide des cotes qu'ils ont pris soin de noter, afin de repérer les ouvrages signalés dans le catalogue. Mais, ce faisant, ils en profitent pour identifier d'autres ouvrages classifiés de façon identique et qui, bien souvent, peuvent s'avérer encore plus utiles à leur recherche. C'est ce que l'on appelle le "browsing", ou le "magasinage". Or, quand les publications officielles sont intégrées à la collection et qu'elles bénéficient du système de classification identique aux autres ouvrages (monographies, publications en série, publications officielles, etc.), la méthode du "magasinage" les rend nécessairement plus susceptibles de consultation et de prêt.

5. Les notices créées sont versées dans les catalogues collectifs canadiens (ISM (UTLAS); MARA; OCLC) et deviennent disponibles pour les autres institutions;

À la Bibliothèque de l'Université Laval, nous versons maintenant nos notices bibliographiques dans le catalogue CATSS d'ISM en utilisant la fonction **exportation** du protocole de transfert de CD-CATSS. Nous expérimentons présentement un protocole qui nous permettra de transférer également nos notices dans la banque MARA de la Bibliothèque nationale du Canada. Nos notices sont donc accessibles et peuvent être importées. Bien sûr, notre catalogue est également accessible via le réseau Internet; cependant, dans ce dernier cas, les notices ne peuvent pas être

transférées électroniquement dans un catalogue local. Nous verrons plus loin qu'un partage du traitement de ce type de documentation et le versement des notices bibliographiques dans une base de données commune pourrait être une solution aux coûts de traitement.

6. La consultation est beaucoup plus grande et le prêt des documents augmente d'autant.

Quand le traitement des publications officielles est intégré au catalogue principal de la bibliothèque, les résultats sur le prêt et la circulation interne sont étonnants. Et les expériences pour le démontrer ne sont pas uniques.

À la Trinity University in San Francisco, par exemple, on rapporte une augmentation de 300% de l'utilisation des publications officielles suite à l'inclusion des notices bibliographiques relatives à celles-ci dans le système central de prêt. [6]

Les résultats d'une étude menée par le Southwest Texas State University à l'été 1992 a démontré que le fait de fournir un catalogage complet pour les documents officiels a permis de doubler, voire même de tripler pour certaines bibliothèques, le prêt des documents officiels. [7]

Une autre enquête menée à l'University of Illinois où les publications officielles bénéficient d'un traitement complet démontre que, relativement à leur nombre, celles-ci sont prêtées beaucoup plus souvent que les autres documents de la collection. Dans cette institution, le ratio des documents de la collection générale prêtés (par rapport à l'ensemble de cette collection) est de 12% alors que celui des publications officielles (par rapport à l'ensemble de cette collection) est de 22%. [8]

L'inverse est également vrai, c'est-à-dire qu'une collection non cataloguée sera beaucoup moins utilisée et le prêt de documents sera d'un très bas niveau.

Ainsi, en 1988, le nombre de documents qui ont été prêtés dans la collection (à l'exception des documents officiels) des bibliothèques de la Louisiana State University s'élevait à 296,876. Au cours de la même année, le nombre de documents de la collection de publications officielles (non catalogués) qui ont été prêtés s'élevait à 3,381. Le ratio de documents prêtés pour la collection générale était de un pour quatre alors que celui de la collection de publications officielles était de un pour 200. Et si on compare la circulation interne des documents de cette institution au cours de la même année, les chiffres sont également très révélateurs. Le nombre de documents de la collection générale replacés sur les rayons s'élevait à 339,697 alors que celui de la collection des publications officielles s'élevait à 38,038. Ainsi, le ratio de documents replacés était de 1 pour trois pour la collection générale et de un pour 20 pour la collection de documents officiels.

Une étude similaire effectuée à l'University of Houston confirme la sous-utilisation des publications officielles quand ils ne sont pas catalogués. Ainsi, 213,127 documents de la collection générale qui en comptait en 1983 environ 475,000 ont été prêtés au cours de cette année alors que des 245,000 documents de la collection des publications officielles, seulement 1062 ont été prêtés. [9]

Enfin, à la Bibliothèque du College of Wooster (Ohio), on a établi que seulement 0.5% de la collection de publications officielles était empruntée chaque année comparativement à 18% pour la collection de monographies et de périodiques pleinement classifiée et indexée. Cette même bibliothèque rapporte qu'en 1985-1986, leurs publications officielles comptaient pour 2.5% des ouvrages empruntés bien qu'elles représentaient plus de 46% de l'ensemble des documents disponibles pour le prêt. [10]

7. La classification selon le système utilisé pour l'ensemble de la collection et, par conséquent, l'intégration des P.O. à celle-ci facilite grandement

la gestion sur les rayons (classés par ordre de cote et non pas par pays, par organismes, par numéros officiels...);

Dans l'enquête déjà citée menée à la Rutgers University en 1990, les utilisateurs ont exprimé leur difficulté à comprendre le classement des documents sur les rayons, ceux-ci étant classés selon différents systèmes, y compris le classement alphabétique par titre pour certaines parties de la collection. [11]

De plus, les opérations de rayonnage sont assurées avec beaucoup plus de facilité et d'efficacité et nécessitent par conséquent moins d'énergie et de ressources, ce qui est source d'économie.

#### 8. Documents spécialisés et exclusifs.

Comme il s'agit bien souvent de documents très spécialisés et exclusifs (le seul document sur le sujet), le traitement nous amène à créer une approche matière très précise pour rendre compte des sujets spécialisés. En ne traitant pas les publications officielles, nous n'aurions rien à signaler à nos lecteurs qui entreprennent des recherches sur ces sujets puisque ce sont les seules publications, à l'exception des articles de périodiques, qui en parlent.

En consultant les milliers de titres de publications officielles publiés chaque année, les utilisateurs peuvent avoir accès à des informations aussi diversifiées et variées que, par exemple, suivre l'évolution d'un projet de loi, ou bien identifier des sites dangereux d'où émanent des émissions chimiques toxiques, ou bien planifier ses prochaines vacances annuelles, ou bien encore évaluer le contenu nutritionnel de ses aliments favoris. Plus encore, comme il s'agit bien souvent de documents très spécialisés et exclusifs, le traitement nous amène à créer une approche matière très précise pour rendre compte des sujets spécialisés rencontrés surtout dans

le secteur scientifique. C'est ainsi qu'à la Bibliothèque de l'Université Laval, le traitement des publications officielles du secteur scientifique nous a amenés à créer dans le Répertoire de vedettes-matière des vedettes aussi précises que des maladies des plantes et des arbres, des maladies d'animaux, des insecticides particuliers, des races d'animaux, etc. Pour illustrer, voici une série de vedettes-matière qui ont été créées pour indexer adéquatement des publications officielles cataloguées à la Bibliothèque de l'Université Laval:

Insecticides:

Mirex P.O.	1 document à la Bibl. = 1
Carbofuran P.O.	3 documents à la Bibl. = 3
Chlorpyrifos P.O.	4 documents à la Bibl. = 4
Chlordane P.O.	2 documents à la Bibl. = 2
Carbaryle P.O.	3 documents à la Bibl. = 2
Fenitrothion	23 documents à la Bibl. = P.O.

ou

thèses

Maladies des arbres:

Chancre hypoxylonien P.O. 2 thèses	5 documents à la Bibl. = 3 et
Rouille vésiculeuse P.O. du pin blanc	2 documents à la Bibl. = 2
Bursaphelenchus P.O. xylophilus	1 document à la Bibl. = 1

Maladies des animaux:

Tuberculose bovine ou thèses	10 documents à la Bibl. = P.O.
Fièvre aphteuse P.O.	2 documents à la Bibl. = 2
Maladie gazeuse chez P.O. les poissons	1 document à la Bibl. = 1

Autres vedettes diverses:

Lits d'arrêt P.O.	1 document à la Bibl. = 1 admin.
Criollo (Race bovine) P.O.	1 document à la Bibl. = 1
Lièvre d'Amérique P.O.	2 documents à la Bibl. = 2
Culture sur billons P.O.	2 documents à la Bibl. = 2
Ouananiche P.O. 3 thèses	17 documents à la Bibl. = 14 et
Blé dur P.O.	3 documents à la Bibl. = 3
Routes - Visibilité P.O.	3 documents à la Bibl. = 3
Routes - Éclairage P.O.	3 documents à la Bibl. = 3
Éblouissement dû au P.O. phares d'automobiles	1 document à la Bibl. = 1
Revêtements (Voirie) - P.O.	3 documents à la Bibl. = 1
Résistance au dérapage commandité	1 thèse. 1 ouvrage
Automobiles - Conduite P.O. par mauvais temps	1 document à la Bibl. = 1
Automobiles - Conduite P.O.	1 document à la Bibl. = 1

en hiver

9. Les éditeurs officiels: les premiers éditeurs de leur pays respectif.

On rapporte que 55% de toute la documentation publiée dans le monde est constituée de publications officielles. À lui seul, par exemple, le Australian Bureau of Statistics est, comme on peut s'y attendre, le plus grand éditeur de données statistiques en Australie, publiant plus de 500 titres différents à chaque année, la majorité d'entre eux étant des publications en série. [11.5] Comme les éditeurs officiels sont bien souvent les premiers éditeurs de leur pays (ou de leur province) respectif, (dans certains pays, le gouvernement peut être le seul éditeur) en terme de quantité de documents publiés, leur catalogage, leur indexation et leur classification permettent un enrichissement accru quant au repérage de l'information, ce qui est le but ultime de toute bibliothèque.

10. L'intégration avec catalogage complet permet de réduire les énergies reliées aux activités de formation intensive des utilisateurs tout en assurant une pleine utilisation des documents.

L'accès au catalogue est permanent et n'est pas soumis aux aléas de la présence d'un conseiller ou d'une conseillère qui peut s'absenter à certains moments ou périodes de l'année. De plus, le conseiller ou la conseillère devra consacrer beaucoup d'énergie aux activités de formation et d'initiation aux bibliographies et index spécialisés. En 1988/89 par exemple, à la Rutgers University, N.J., où la collection de publications officielles n'était pas alors cataloguée, le bibliothécaire responsable de celle-ci a dû effectuer 23 séances de formation bibliographique auprès des utilisateurs. [12]

11. Permet l'approche par Types de document.

Une autre façon d'accroître l'accès aux publications officielles consiste à favoriser une approche par Types de document comme par exemple les "statuts", les "débat parlementaires", les "papiers parlementaires", les données statistiques", les rapports de comités", les "rapports de commissions royales", les travaux de recherche scientifiques", etc. Ainsi, à l'aide de la recherche booléenne, la combinaison d'un type de document et d'un sujet spécifique permet d'assurer un résultat qui ne fournit que les publications officielles relatives à ce sujet. La State Library of New South Wales en Australie a déjà développé, avec succès, cette approche appelée chez-eux l'approche par "vedettes de genre". [12.5]

À la Bibliothèque de l'Université Laval, nous favorisons abondamment l'approche par types de document, tels publications en série, CD-ROM, enregistrements vidéo, disques, partitions musicale, fonds spéciaux, etc. Jusqu'à maintenant, au delà d'une trentaine de types de document différents sont utilisés. Malheureusement, nous n'avons pas encore commencé à créer ce type d'approche pour les publications officielles, mais nous aurions sûrement avantage à consacrer des énergies additionnelles en ce sens.

### Obstacles à surmonter

#### 1. Contrôle de la collection.

Le regroupement des publications officielles implique inévitablement la création d'un poste de bibliothécaire spécialisé qui s'occupe de la gestion de la collection. Par contre, lorsque les publications officielles sont intégrées à l'ensemble de la collection, plusieurs bibliothécaires de référence sont amenés à participer à leur exploitation, et aucun d'entre-eux n'est désigné officiellement comme personne-ressources spécialisée et ainsi, le contrôle de la collection pourrait être moins bien assuré (Ex.: Le rappel de partie de collection manquante; l'élagage; etc.). Aussi, il faut veiller

à ce que chacun et chacune dans son domaine fournisse la vigilance requise pour assurer un contrôle adéquat de la collection.

## 2. Complexité de traitement.

Sept sources de complexité:

### 1. Difficultés d'identification;

Les publications officielles constituent un domaine bien hétéroclite dans le monde de la documentation. Les sources d'information qui permettent de les identifier sont souvent, ou bien cachées, ou bien présentées de façon obscure, ou bien fournissent des multitudes de données qui à prime abord semblent disparates et entre lesquelles aucun lien n'est apparent. De plus, les informations peuvent provenir de plusieurs sources (page de titre, verso de la page de titre, couverture, pages liminaires, etc.)

### 2. Problèmes de langues;

Les publications des organismes internationaux sont également considérées comme des publications officielles. Or, à l'intérieur de ces organismes, on reconnaît plusieurs langues officielles, ce qui ajoute à la complexité quand on veut les identifier et s'assurer que toutes les formes connues de leur nom ont été rejetées dans la notice d'autorité. Il en va de même pour les noms des organismes administratifs du gouvernement fédéral et des provinces anglophones du Canada qui peuvent exister dans les deux langues officielles. À la Bibliothèque de l'Université Laval, nous adoptons la forme française de ces noms si elle est officielle, c'est-à-dire, si nous la retrouvons dans le fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale du Canada ou dans d'autres sources sur lesquelles nous pouvons nous fier.

Exemple:            Ontario. Ministère de l'éducation

X Ontario. Ministry of Education  
Ontario. Dept. of Education

S'il n'existe pas de forme officielle française pour un sous-organisme, nous utilisons le nom de l'organisme principal en français et le nom du sous-organisme en anglais.

3. Grande difficulté pour établir les notices d'autorité (Les organismes gouvernementaux changent souvent leur nom).

Comme leur nom l'indique, ces documents sont publiés par des organismes gouvernementaux de différents niveaux, soit local (municipalités, villes, contés), multilocal (combinaisons de juridictions locales sous le niveau d'état et de province (MRC)), d'état, de province, de territoire, national, fédéral, multijuridictionnel (fédéral/provincial), etc. Le catalogueur confronté avec le traitement des publications officielles doit nécessairement devenir un spécialiste des RCAA2 et des Rules interpretations de la L.C. et plus spécifiquement des règles relatives au choix et à la forme des vedettes d'organismes. Même si l'esprit des RCAA2 stipule, relativement à la paternité littéraire, d'accorder la priorité aux auteurs personnels, les catalogueurs des publications officielles doivent très souvent attribuer la responsabilité intellectuelle de ces publications aux organismes autorisés. Le choix de la vedette principale de même que la structure utilisée reposent sur les prescriptions des chapitres 21 et 24 des RCAA2. Malheureusement, ces organismes ont la mauvaise habitude de changer constamment leur nom; on retrouve des changements au niveau des ministères, des directions, des divisions et des sections. Souvent, l'arrivée d'un nouveau gouvernement, ou d'un nouveau titulaire à la tête d'un organisme, est l'occasion privilégiée pour effectuer un changement de nom. De plus, une application adéquate des règles peut également reposer sur une connaissance profonde des conditions politiques et culturelles du pays qui publie. Par exemple, le gouvernement d'un pays peut

être en constante réorganisation, soit qu'il s'agisse d'une façon standard de fonctionner, soit que des turbulences politiques agitent constamment le pays. Ainsi, dans les pays des Caraïbes, les agences qui relèvent d'un ministre peuvent changer d'année en année. Il arrive également que dans certains pays, le gouvernement soit le seul éditeur; les publications qui traitent des activités du gouvernement peuvent être produites par des organismes quasi-officiels tels des universités ou des instituts de recherche. Une connaissance approfondie de la culture de la nation et des structures politiques devient donc nécessaire pour effectuer un traitement original. [12.6] Par conséquent, la création des notices d'autorité qui permettent de bien identifier ces organismes (reconnaître tous les changements successifs) exigent de la part des catalogueurs beaucoup de connaissances, de perspicacité et de précision que seule une recherche approfondie peut fournir. Il est nécessaire que le choix et la forme de ces points d'accès soient impeccables pour assurer aux usagers la possibilité de repérer adéquatement ce type de documentation. [13]

#### 4. Hiérarchie des noms de sous-organismes.

Un autre défi majeur auquel on doit faire face quand on traite en original les publications gouvernementales est celui de la hiérarchie des noms des sous-organismes. Les distinctions qu'il faut connaître sont très pointues et concernent presque tous les organismes impliqués dans la production des publications officielles.

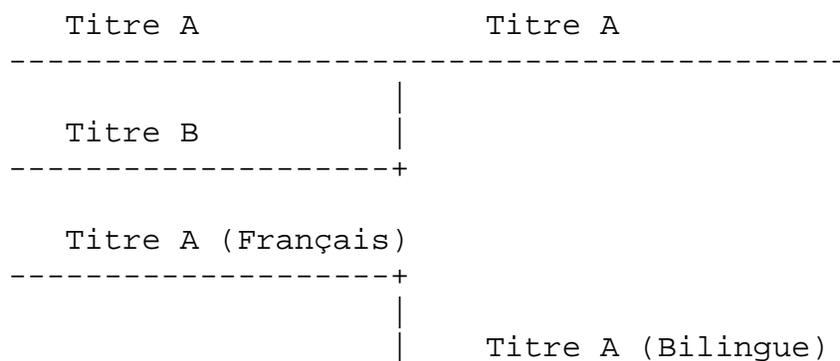
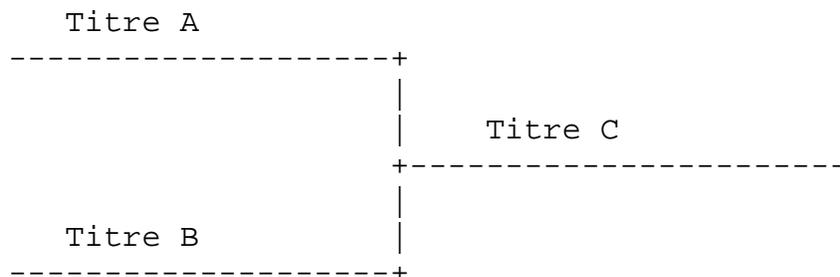
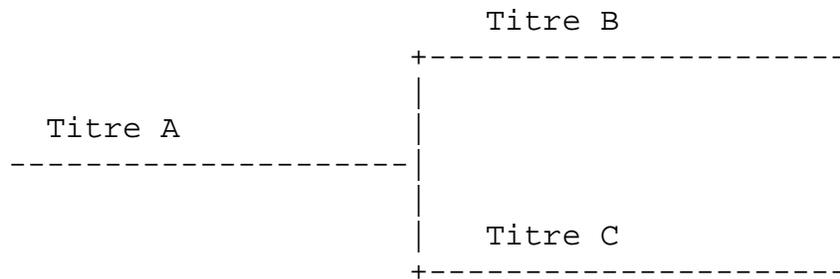
"Il faut omettre tous les sous-organismes intermédiaires entre celui qui constitue la tête de la vedette (c'est-à-dire le nom du lieu, un organisme du gouvernement entré directement à son nom ou le nom du premier organisme) et celui du sous-organisme concerné sauf si le nom de celui-ci (parce que trop commun) est ou pourrait être utilisé dans une autre branche de la même organisation. Dans ce dernier cas, il faut conserver le nom du premier organisme intermédiaire,

en remontant dans la hiérarchie, qui permet d'éviter toute ambiguïté ou duplication". [13.5]

5. Fréquents changements de titres.

Les publications en série, c'est bien connu, changent souvent de titres. Les publications en série qui sont également des publications officielles n'échappent pas à cette tendance. Le titre d'une publication peut varier d'une livraison à l'autre. Ainsi, Boletín mensual devient Boletín mensual de estadístico et redevient à nouveau Boletín mensual. Examinons un autre exemple encore plus significatif: Voici un même périodique qui a été publié successivement par La Section forestière du Bureau fédéral de la statistique, la Section des forêts du Bureau fédéral de la statistique, le Ministère du commerce, la Division de l'industrie et du commerce du Bureau fédéral de la statistique, la Division des industries manufacturières et primaires du Bureau fédéral de la statistique, la Division des industries manufacturières et primaires de Statistique Canada, la Section des machines, du bois et des produits en métal de Statistique Canada, la Section du recensement des manufactures de Statistique Canada, et enfin, la section de l'enquête annuelle des manufactures de Statistique Canada. À l'origine, de 1922 à 1946, ce périodique portait le titre de Estimate of forest production, operations in the woods in Canada; or, ce périodique a changé de nom quatre (4) fois au cours de son existence pour s'appeler successivement: Operations in the woods, final estimates of forest production = Opérations dans la forêt, estimations définitives de la production forestière (1947-1961; il devient alors bilingue), Logging = Abattage (1960-1982), puis enfin Logging industry = Exploitation forestière (depuis 1983); et comme si ces changements successifs de titre n'étaient pas suffisants, ce même périodique s'est permis quelques variantes de titre telles Total forest production (1922-1924); Report on the primary forest production in Canada (1925-1926) et enfin Summary of forest production, operations in the

woods of Canada (1927-1933). Voici un schéma qui illustre les différentes possibilités de changements de titres:





leurs recherches. [Voir en annexe des exemples relatifs à la documentation juridique]

7. Documents sur CD-ROM ou sur bandes magnétiques.

De plus en plus de publications officielles sont disponibles sous forme de CD-ROM ou de bandes magnétiques et concernent, soit des données textuelles, soit des données numériques. Ainsi, aux États-Unis, le Government Printing Office distribue aux bibliothèques dépositaires un bon nombre de titres sur CD-ROM. Voici une liste de quelques titres qui permet de se faire une idée des documents ainsi publiés:

**Aeronautical charting**  
**Census of agriculture**  
**Census of population and housing**  
**Congressional record: proceedings and debates of the 99th Congress, 1st Session**  
**County & city databook**  
**County business patterns**  
**1988 DOD hazardous materials**  
**Dress rehearsal census**  
**Economic census**  
**1987 National Health Interview**  
**National trade databank**  
**1987 toxic chemical release inventory**  
**U.S. exports of merchandise**  
**U.S. imports of merchandise**  
 [13.6]

De même au Canada, déjà plusieurs publications officielles sont également disponibles sur supports électroniques. Il s'agit principalement de données numériques publiées par Statistique Canada. Voici quelques banques de données numériques publiées par Statistique Canada:

<u>Banques</u>	<u>Contenu</u>
<b>CANSIM</b>	520,000 séries chronologiques

<b>E-STAT</b>	Séries chronologiques CANSIM et recensement 1991
<b>GEO</b>	Guide sur la géographie
<b>Recensement 1986</b>	Recensement
<b>Recensement 1991</b>	Recensement
<b>World trade database</b>	Flux annuel du commerce mondial et + de 600 marchandises

La distribution de publications officielles sur ce type de supports est un phénomène relativement nouveau qui n'est pas sans entraîner des problèmes au niveau de la gestion de ces documents. Il faut dès lors assurer un service adapté à la clientèle en mettant en place des méthodes d'entreposage et d'accès appropriées pour ces nouveaux supports que sont les CD-ROM et les bandes magnétiques. De plus, il faut également fournir des notices bibliographiques complètes qui permettent de retrouver adéquatement ces documents. Or, les serveurs de notices bibliographiques sont pauvres en ce qui concerne cette documentation et il faut par conséquent effectuer du catalogage original rendu plus compliqué étant donné la difficulté d'avoir accès aux informations bibliographiques.. Il s'avère souvent nécessaire, dès l'étape du traitement, d'installer le logiciel d'interrogation sur un micro relié à un lecteur de CD-ROM afin d'avoir accès aux informations pertinentes indispensables aux catalogueurs. Il n'est pas toujours évident, par exemple, de déterminer s'il s'agit d'une monographie ou d'une publication en série et, dans ce dernier cas, d'établir la périodicité. Enfin, le catalogage de ce type de documents ne peut se faire sans des adaptations aux normes, autant les RCAA2 que les formats MARC (Genres de fichiers d'ordinateur; Caractéristiques des fichiers informatiques; Configuration requise; etc.)

### 3. Coût de traitement.

Pourquoi les publications officielles, c'est-à-dire des documents à contenu informatif au même titre que les monographies commerciales ou les thèses, ne devraient pas

bénéficier d'un catalogage complet et ainsi rendues accessibles à la clientèle?

Les coûts élevés et le manque de ressources sont les raisons principales évoquées par les bibliothèques pour expliquer l'absence de catalogage complet des publications officielles. L'enquête de 1985 du Superintendent of documents des États-Unis rapporte que seulement 19.1 pour-cent des bibliothèques américaines alors depositaires des publications officielles effectuaient un catalogage complet de ce type de documentation. [14]

Et justement, le type de documents ne devrait pas influencer le choix de les traiter et de les rendre accessibles à la clientèle. La complexité du catalogage des publications officielles peut servir de stimulant à la créativité. Il y aurait peut-être lieu de simplifier davantage le descriptif et le choix des points d'accès (la souplesse de l'interrogation en ligne permettant moins de rigidités) et de chercher un moyen terme entre un catalogage minimal et un catalogage maximal.

### Solutions proposées

#### 1. Partage du traitement.

Quant à la difficulté de traiter les publications officielles, on peut facilement prétendre que celle-ci serait d'autant plus amoindrie et levée qu'il y aurait davantage de bibliothèques pour partager cette tâche.

Présentement, les grands serveurs de notices bibliographiques (ISM, OCLC, ou autres) comptent dans leur base de données respective des notices relatives aux diverses publications officielles. Malheureusement, ces notices sont souvent incomplètes et ne fournissent habituellement pas d'indexation-matière ni de classification. Aussi, trouverions-nous avantage à partager la tâche du traitement complet de ce type de documentation. Il existe présentement aux États-Unis un projet de catalogage coopératif. Ce projet, initié par la Library of Congress, vise à établir un programme commun, entre

différentes grandes institutions américaines, pour la création de notices bibliographiques et de notices d'autorité qui seraient rendues disponibles chez les grands serveurs (OCLC; RLIN). Le projet introduit le principe de la notice bibliographique de base (core level record) comprenant la classification et les vedettes-matière (au moins une vedette-matière); cette notice peut évidemment être enrichie après être versée dans un catalogue local. Des contacts ont été établis avec la Bibliothèque nationale du Canada afin que celle-ci prenne l'initiative d'organiser un projet semblable au Canada et de l'associer au projet américain.

Pour être pleinement efficace, un pareil projet de catalogage coopératif devrait respecter au moins quatre conditions, à savoir:

1. Utiliser des normes communes;
2. Utiliser un support commun (Formats MARC);
3. Avoir accès à une banque commune qui contiendrait les notices créées;
4. Enfin, la décision de participer au projet devrait être imposée par les directeurs de bibliothèques. (Il me semble, en effet, que si la décision doit être prise par chaque service de catalogage, il y a peu de chance qu'un tel projet voit le jour).

#### L'expérience de l'Université du Québec

Suite à une expérience-pilote de catalogage partagé des publications officielles québécoises par six bibliothèques du réseau de l'Université du Québec en 1987 (UQAM, UQAR, UQAC, UQTR, UQAH et UQAT), il a été recommandé de poursuivre ce programme sur une base permanente et d'étudier l'intérêt d'y ajouter d'autres types de publications gouvernementales.

L'objectif poursuivi par ce programme de partage de traitement des publications officielles vise une rationalisation des ressources affectées à cette tâche.

#### Projet-pilote de la Bibliothèque nationale du Canada

La Bibliothèque nationale du Canada en collaboration avec le Centre d'édition du Canada met en place un projet-pilote visant le catalogage complet des publications officielles canadiennes avant leur envoi aux bibliothèques dépositaires et à fournir les notices bibliographiques, soit sur disquettes, soit en les versant dans la base de données d'ISM.

#### Bibliothèque nationale du Québec

En ce qui a trait aux publications officielles québécoises, il appartiendrait à la Bibliothèque nationale du Québec d'assumer un rôle de serveur des notices créées.

#### 2. Traitement sélectif pour catalogage rétrospectif.

Plusieurs études ont démontré que les publications officielles qui sont le plus utilisées et empruntées sont celles qui n'ont pas plus de trois ans d'âge. [15] Aussi, un projet de catalogage rétrospectif devrait tenir compte de cette donnée dans le choix des documents à traiter prioritairement.

#### 3. Alternative à l'accès au catalogue collectif.

Bien que l'inclusion des notices relatives aux publications officielles dans le catalogue en ligne de la bibliothèque soit la façon la plus directe et la plus sûre pour donner accès à ce type de publications, l'utilisation de CD-ROMs produits par des organismes commerciaux peut fournir une alternative à l'accès en ligne. Aux États-Unis, par exemple, plusieurs vendeurs offrent l'accès au Monthly Catalog of United States Government Publications sous forme de CD-ROM. Le Monthly Catalog est également disponible chez certains serveurs bibliographiques tel OCLC. Bien sûr, cela implique qu'un immense travail de catalogage ait été

effectué afin de construire la base de données. Dans le cas du Monthly Catalog sur CD-ROM, la recherche peut se faire par sujets, titres, noms des agences gouvernementales, numéros de rapports, etc. La sophistication et la flexibilité des logiciels de recherche tel SilverPlatter rendent ces instruments performants. De plus, les CD-ROMs peuvent maintenant être installés en réseau, ce qui permet de décentraliser la recherche.

Cependant, cette méthode qui implique, comme il a déjà été dit, l'existence de bases de données construites suite à un travail monumental de traitement, n'est pas sans comporter certains inconvénients tels:

1. l'état de collection de la bibliothèque n'est pas signalé;
2. les recherches doivent souvent être effectuées avec l'aide du personnel de la bibliothèque;
3. et surtout, les notices bibliographiques ne se retrouvent toujours pas dans le catalogue collectif de la bibliothèque qui devrait normalement refléter le contenu complet de l'ensemble de la collection.

### Conclusion

Bien sûr, on pourrait légitimement prétendre que la solution idéale dans la gestion et l'exploitation des publications officielles consisterait à fournir un effort minimal au niveau des activités de traitement et, en contrepartie, assurer un service de consultation et de référence de qualité maximale. Chose certaine, quand une bibliothèque décide d'intégrer la collection de publications officielles à l'ensemble de la collection et d'inclure dans le catalogue collectif des notices bibliographiques complètes relatives à tous les documents intégrés, l'accès à ceux-ci en est grandement amélioré et n'est plus limité aux bibliographies et aux index commerciaux et gouvernementaux.

L'intégration des publications officielles à la collection générale d'une bibliothèque conduit inévitablement à la disparition de la section qui s'occupait de l'exploitation de cette collection particulière. Cependant, le personnel de cette section peut être avantageusement intégré aux services techniques et y apporter un enrichissement grâce à sa connaissance de ce type de documents et des usagers qui la consultent.

### Références bibliographiques

1. La Presse, Samedi, le 13 août 1994, D2.
- 1.3 Deschatelets, G., Bergeron, P. et Gagnon-Arguin, L. "L'enseignement des publications officielles dans les écoles des sciences de l'information: parallèle entre les écoles francophones et les écoles anglophones" In Vers une gestion intégrée des publications officielles: actes du deuxième séminaire francophone sur la gestion des publications officielles, Tunis, Tunisie, 20-24 mai 1992. Ottawa: Banque internationale d'information sur les États francophones, 1991, p. 38 et 39.
- 1.4 Deschatelets, G., Bergeron, P. et Gagnon-Arguin, L. "L'enseignement..." titre déjà cité, p. 38.
- 1.5 Immroth, J. P. A guide to Library of Congress classification. Rochester, N. J. : Libraries Unlimited, Inc., 1968. p. 76.
2. Reeling, P., Fetzer, M. et O'Connor, D. "Use of government

- publications in an academic setting". In Government publications review, v. 18 (1991), p. 489-507.
3. Watson, P. D. et Heim, K. M. "Patterns of access and circulation in a depository document collection under bibliographic control". In Government publications review, v. 11 (1984), p. 270.
  4. De Welbiss, E. H. "A study of the use of the subject card catalog in locating government documents in the University of California Library". Thèse non publiée. University of California, Berkeley, 1956. [ Cité dans Watson, P. D. et Heim, K. M. "Patterns... titre déjà cité].
  5. Watson, P. D. et Heim, K. M. "Patterns..." titre déjà cité.
  6. États-Unis. Congress. Office of Technology Assessment. "Informing the nation: federal information dissemination in an electronic age". Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 1988. p. 146. [Cité dans Redmond, M. "From backwater to mainstream". In The Bookmaker (Spring 1989), p.164].
  7. Document Internet, Liste Autocat, 11 août 1994.
  8. Watson, P. D. et Heim, K. M. "Patterns..." titre déjà cité, p. 287.
  9. Smith Bolner, M. et Kile, B. "Documents to the people access through the automated catalog". In Government publications review, v. 18 (1991), p. 52.
  10. Redmond, M. "From backwater to mainstream: government documents in the online catalog". In The Bookmark, (Spring 1989), p. 161-165.
  - 11.5 Hildebrand, M., Fell-Marston, R. et Rudd, E. "Processing of government publications in the State Library of New South Wales". In Cataloging & classification quarterly, v. 18, nos 3/4 (1994), p. 163.
  11. Reeling, P., Fetzer, M. et O'Connor, D. "Use of..." titre déjà cité.

12. Reeling, P., Fetzer, M. et O'Connor, D. "Use of..." titre déjà cité.
- 12.5 Hildebrand, M., Fell-Marston, R. et Rudd, E. "Processing of... titre déjà cité, p. 163.
- 12.6 Deschatelets, G., Bergeron, P. et Gagnon-Arguin, L. "L'enseignement..." titre déjà cité, p. 60.
- 13 Keck, K. A. "Cataloging non-english government publications in a medium research library". In Cataloging & classification quarterly, v. 17, nos 1/2 (1993), p. 207-247.
- 13.5 Lévesque, Guy. Comment on devient vedette... quand on est un nom de personne, un nom d'organisme ou un titre de publication. Québec : Bibliothèque de l'Université Laval, 1986. p. 9. [Texte non publié]
- 13.6 Martin, L. M. et Dwyer, C. M. "Life after the "Earthquake": the myths and realities of cataloging U.S. government depository documents". In Cataloging & classification quarterly, v. 18, nos 3/4 (1994), p. 135.
14. États-Unis. Superintendent of documents. Biennial survey results, administrative notes 6, no 15 (1985), p. 2-8.
15. Hernon, P. Use of government publications by social scientists. Norwood, N. J. : Ablex, 1979.

**Novembre 1994**